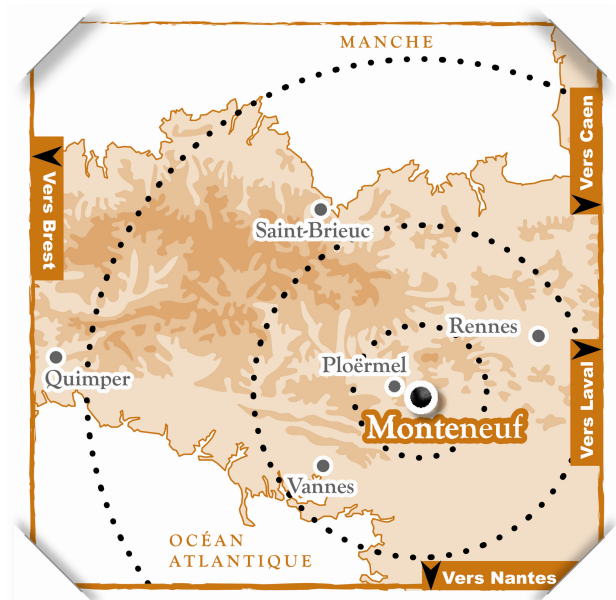
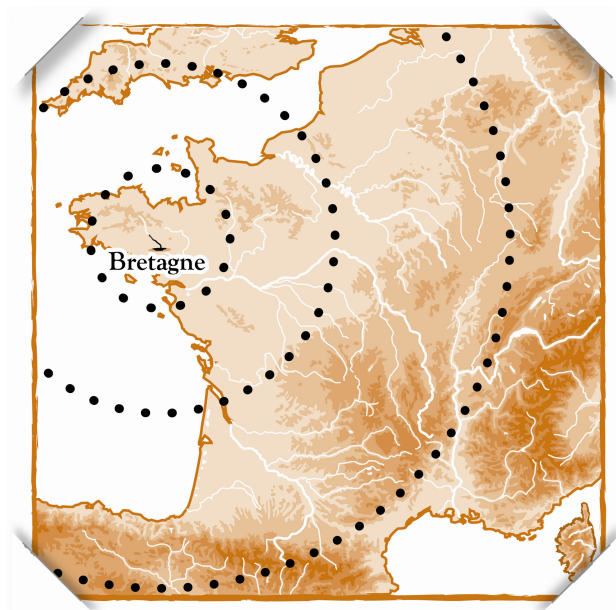


LANDES DE MONTENEUF



Vers la création d'un Espace Remarquable de Bretagne en Pays de Guer





Le Conseil régional de Bretagne a saisi l'opportunité offerte par la loi « démocratie et proximité » du 27 février 2002 pour renforcer sa politique environnementale en créant des réserves naturelles régionales sous l'appellation « Espace Remarquable de Bretagne » (ERB).

Cette politique a trouvé écho auprès de la Communauté de Communes du Pays de Guer qui, consciente des richesses présentes sur son territoire, œuvre pour la valorisation et la préservation du patrimoine.

Concilier environnement, aménagement et patrimoine pour un développement durable et équilibré est une volonté inscrite dans le projet de territoire 2009-2014 qui s'exprime aujourd'hui par la volonté de créer un ERB en Pays de Guer.

Les landes et les mégalithes de Monteneuf, paysage emblématique de la Bretagne, sont au cœur des réflexions locales depuis plus de 20 ans.

La Communauté de Communes du Pays de Guer ainsi que la commune de Monteneuf, propriétaires d'une partie de cet espace naturel, soutiennent les actions de valorisation et de préservation du patrimoine naturel et culturel menées par l'association Les Landes qui s'implique ainsi dans la vie du territoire.

En raison de leur représentativité et de leurs intérêts pédagogique, scientifique, esthétique, les landes de Monteneuf font partie des éléments majeurs du patrimoine naturel de Bretagne.

A ces différents titres, ce site peut prétendre à un classement ERB par le Conseil régional afin de garantir sa préservation et, dans le même temps, contribuer au développement raisonné du territoire.

Qu'est ce qu'un ERB ?

Un Espace Remarquable de Bretagne est un outil proposé par la Région qui donne l'opportunité à un territoire de **préserv**er et **valoriser un patrimoine naturel** rare et représentatif de l'identité régionale.

Partagée par l'ensemble des acteurs d'un territoire, cette démarche est volontaire et justifiée par l'intérêt écologique et/ou géologique d'un site naturel suscitant un classement en réserve naturelle régionale, dénommée ERB en Bretagne.

Ce label, reconnaissant la haute valeur du patrimoine local, a une triple vocation:

- ⇒ **Protection des espaces**
- ⇒ **Valorisation du Patrimoine**
- ⇒ **Pédagogie de l'environnement**

D'autre part, l'outil ERB contribue à un aménagement durable et équilibré du territoire, en conciliant environnement, tourisme et patrimoine.

Un classement ERB est prévu pour une durée de **6 ans** avec reconduction tacite. Le périmètre et le règlement, définis en étroite collaboration avec les propriétaires, peuvent être révisés lors de chaque renouvellement. Un gestionnaire doit être désigné par le Conseil régional. Tous les propriétaires seront associés à la gestion du site dans le cadre d'un **comité consultatif** réunissant les acteurs locaux intéressés.

La région compte déjà six Espaces Remarquable de Bretagne et plusieurs projets sont en cours de définition dont celui de la presqu'île de Crozon et du Pays de Guer.



Un projet porté par le territoire

Les landes et les mégalithes de Monteneuf sont clairement identifiés comme élément majeur du patrimoine de Bretagne. Conscients de l'importance de ce patrimoine, les élus et acteurs locaux ont mis en œuvre des actions de préservation et de protection sur les landes.



Étang de Quéhéon



Locaux du Centre d'accueil Les Landes

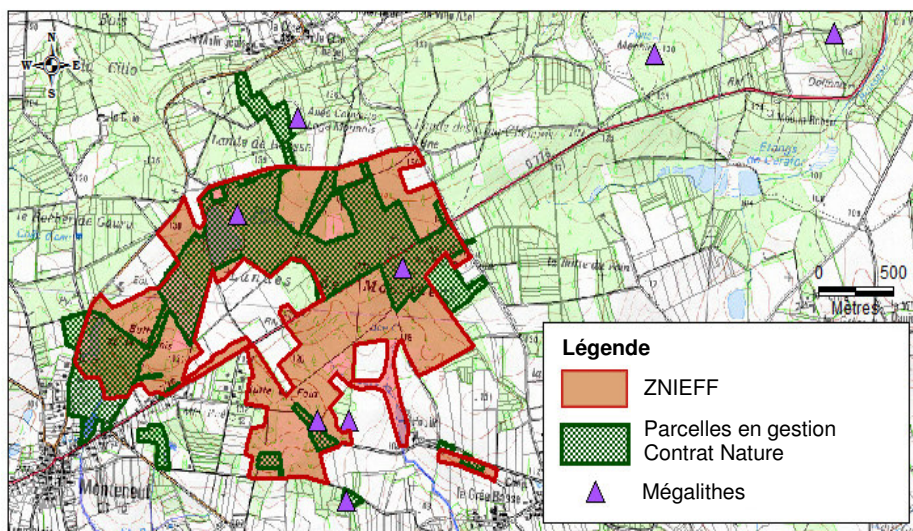


Chantier de gestion du site naturel

- A la fin des années 80, afin de prévenir les risques d'incendie, des travaux sont entrepris sur le site naturel (*création de chemins pare-feu et d'une réserve à incendie : l'étang de Quéhéon*).
- A l'occasion du remembrement des années 1990, la commune de Monteneuf acquiert des parcelles de landes. La **maîtrise foncière** est alors utilisée comme moyen de préservation du patrimoine.
- L'association Les Landes, créée en 2001, réalise à partir de 2005 des actions ponctuelles de gestion des landes, avec le soutien de la commune de Monteneuf (*fauche, déboisement*).
- 2007-2011, un Contrat Nature signé avec le Conseil régional de Bretagne en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan, la Communauté de Communes du Pays de Guer, permet de mettre en œuvre la **gestion et la valorisation du site naturel** (*restauration de landes, inventaires et suivis d'espèces protégées, signalétique, sentier d'interprétation...*).
- En 2010, Les landes de Monteneuf sont reconnues comme **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique** de type I (ZNIEFF). Il s'agit d'un inventaire national reconnaissant la valeur du patrimoine naturel du site mais qui ne permet pas encore de le protéger.
- En 2011, un deuxième Contrat Nature est mis en œuvre pour une durée de 2 ans afin de poursuivre les actions entreprises avec les différents partenaires mais aussi de **garantir l'avenir** du site.

Le classement du site est une garantie de la préservation et de la valorisation à long terme des landes de Monteneuf.

La labellisation ERB s'inscrit dans la continuité des actions menées jusqu'à aujourd'hui, dans une logique de transmission d'un patrimoine commun vers les générations de demain.



Localisation de la ZNIEFF de Monteneuf et des parcelles communales et intercommunales actuellement gérées par l'association Les Landes

Un patrimoine naturel et culturel exceptionnel au cœur du Pays de Guer

L'Homme occupe ce territoire depuis plusieurs millénaires. L'usage de ces terres a fortement évolué au fil des âges mais le paysage a conservé les traces de cette longue histoire.

Longtemps utilisées en agriculture, notamment comme terre de parcours pour le bétail, les landes ont fortement régressé. Elles occupent aujourd'hui moins de 3% de la Bretagne contre 50% au cours du XIX^{ème} siècle. Ces milieux naturels qui abritent **une faune et une flore particulières**, souvent menacées, sont devenus très rares et plus particulièrement dans les terres intérieures.



Étang du Chaperon rouge



Exemple d'espèces protégées à Monteneuf :
Isoète épineux (à gauche) et Triton marbré (à droite)

Curieusement, c'est la pauvreté des sols qui fait la richesse du patrimoine naturel de Monteneuf. Sur ces terres acides et peu profondes, seules des plantes adaptées peuvent se développer comme les bruyères et les ajoncs, caractéristiques des landes.

On trouve, par exemple, des plantes carnivores, le lézard vert, l'Engoulevent d'Europe, oiseau migrateur, ou encore une multitude d'insectes comme les papillons et libellules...

Des bois, prairies et zones humides sont associés aux landes. La variété des milieux naturels permet ainsi à une multitude d'espèces animales et végétales, à la fois rares et communes, de coexister.

Aujourd'hui, Monteneuf abrite plus d'un tiers de la biodiversité bretonne.

EVOLUTION DU PAYSAGE DES LANDES DE MONTENEUF

Les activités agricoles traditionnelles permettaient de maintenir les landes mais lorsqu'elles ont été délaissées au profit de terres plus riches, ces milieux se sont progressivement boisés. Cette particularité démontre la nécessité de gérer et protéger ces espaces pour que cet **héritage d'une grande richesse** puisse profiter à tous, aujourd'hui et demain.



Affleurements rocheux du Chaperon Rouge
au début du XX^{ème} (à gauche) et XXI^{ème} siècle (à droite)

En abritant des milieux de landes et une importante biodiversité, le secteur de Monteneuf présente un intérêt écologique régional. Situé entre la forêt de Paimpont et les landes de Lanvaux, le site sert de connexion entre ces deux grands ensembles naturels, jouant ainsi un rôle essentiel de **corridor écologique** en Bretagne.

La richesse archéologique

En 1976, des incendies ravagent les landes sortant le site mégalithique de l'oubli. Seules 3 pierres restées dressées depuis la Préhistoire permettaient encore d'en conserver la mémoire...

Étendu sur environ 7.5 hectares, le site mégalithique est composé de près de **420 monolithes** auxquels s'ajoutent les allées couvertes et menhirs isolés alentour. L'essentiel de cet espace se compose encore aujourd'hui de pierres couchées et afin de mettre en valeur ce patrimoine archéologique, une partie du site a été restaurée suite aux fouilles archéologiques.

Les fouilles, programmées de 1989 à 1995, ont permis de faire avancer la recherche sur le mégalithisme et plus particulièrement sur l'organisation d'un chantier mégalithique avec la manutention des blocs.

La partie restaurée du site des Pierres Droites, correspondant à 1 hectare, se compose de **42 pierres dressées** en schiste pourpré réparties en **3 files**. La présence d'une **carrière** ayant conservé les traces d'un menhir en cours d'extraction est unique en Europe. Un espace reconstituant les étapes de réalisation d'un menhir, de l'extraction au levage, a été aménagé sur le site afin de présenter les techniques employées par les Hommes du Néolithique.

Le site des Pierres Droites, par son authenticité et sa mise en valeur, est un élément important du patrimoine archéologique de France. C'est un **atout** considérable pour le classement en ERB.



Files de menhirs des Pierres Droites



Animation de l'association Les Landes



Maison Néolithique reconstituée

Un outil adapté au Pays de Guer, au service du développement local

Les élus du Pays de Guer s'engagent dans la démarche de labellisation ERB car elle répond à la politique environnementale du territoire. En effet, un classement ERB permettrait de :



Déboisement de landes



Sentier d'interprétation



Visite guidée

- ⇒ **PERENNISER** les actions engagées sur les landes de Monteneuf
- Gestion de l'espace naturel (*restauration, entretien, suivi...*)
 - Valorisation du patrimoine naturel (*sentier d'interprétation...*)
 - Sensibilisation à l'environnement (*sortie thématique, formation...*)

- ⇒ **GERER** à long terme un ensemble naturel cohérent

Actuellement, seules les parcelles communales et intercommunales sont gérées. Il est envisagé de contacter les propriétaires publics et privés afin d'agrandir la zone de préservation et de valorisation pour une gestion cohérente du milieu naturel.

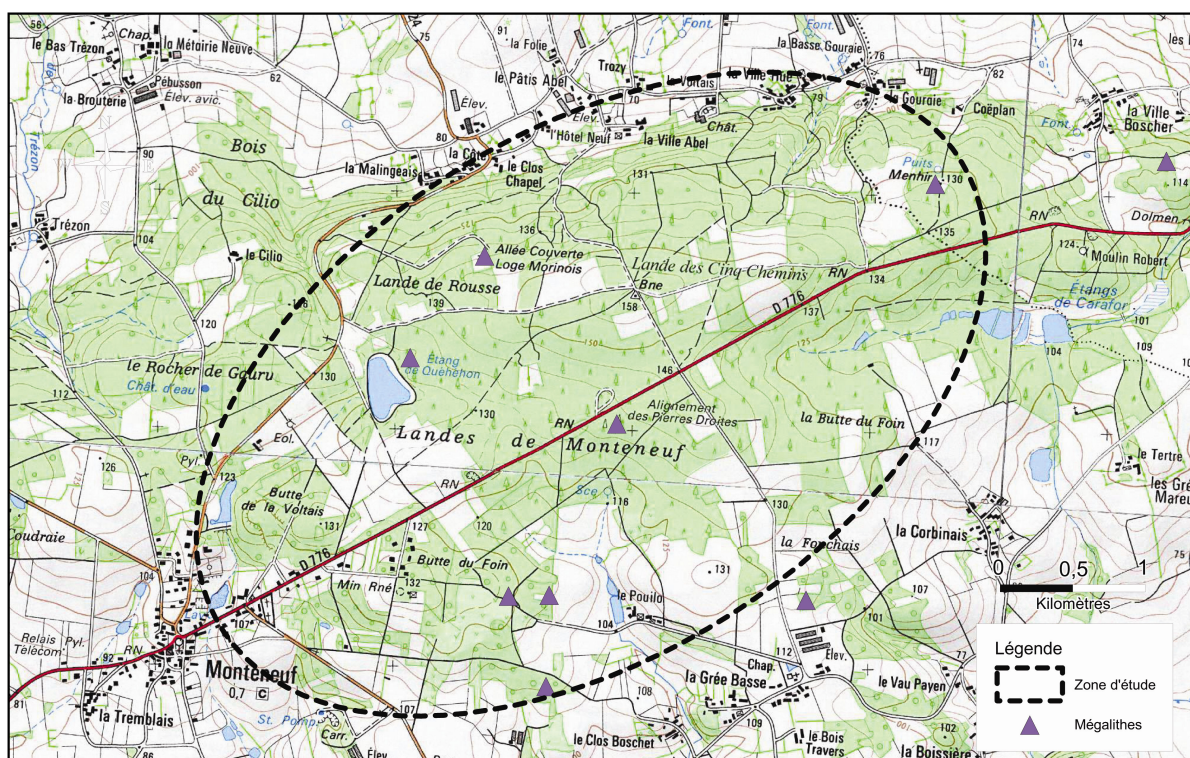
- ⇒ **PROTEGER** réglementairement le patrimoine écologique, au même titre que le patrimoine archéologique

Sur la base des réglementations en vigueur (*arrêtés relatifs au captage d'eau, au site archéologique, à la circulation des engins motorisés*), un projet de règlement, spécifique à l'ERB, sera élaboré de manière concertée. Le but est de concilier les activités humaines et la préservation du patrimoine naturel afin de garantir le respect de l'environnement.

- ⇒ Contribuer au **DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

- En soutenant le développement économique d'une offre touristique durable
- En apportant un cadre de vie de qualité aux habitants
- En favorisant les rencontres entre les acteurs locaux pour une gestion concertée (*propriétaires, élus locaux, usagers, responsables associatifs...*)
- En offrant la possibilité aux habitants de s'investir dans la préservation du patrimoine

La création d'un ERB en Pays de Guer renforcera la reconnaissance de la valeur du patrimoine naturel et culturel de ce territoire et pourra apporter une notoriété et une attractivité supplémentaire.



Territoire d'étude du projet de labellisation ERB des landes et mégalithes de Monteneuf en pays de Guer



CONTACT

Association Les Landes

Nicole Meunier
ou Kévin Lelarge
Pôle gestion d'espace naturel
Tél : 02.97.93.26.74
centreslandes@orange.fr
www.centreslandes.com

Communauté de Communes du Pays de Guer

Valéry Lelièvre
Service économie et tourisme
Tél : 02.97.22.50.74
serviceeco@paysdeguer.fr
www.paysdeguer.fr

Conseil régional de Bretagne

Guillaume Lesage
Service du patrimoine naturel et
de la biodiversité
Tél : 02.99.27.12.22
Guillaume.lesage@region-bretagne.fr
www.bretagne.fr

*« SI TU ES PRESSE...
... FAIS UN DETOUR »*
proverbe japonais

Avec le soutien de

